

A TOUS LES CANDIDATS INTERESSES

BAR-LE-DUC, le 29 octobre 2025

LJ: SARL H.B.S. 05-Actifs corporels - incorporels BDU/SGO /66018 Liquidation Judiciaire: 10/10/2025 Suivi par: Lisa GOUSTIAUX Igoustlaux@berthelot-mj.eu

MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIES

Geoffroy BERTHELOT

Professeur affilié à Sciences Po PARIS

Dominique MASSELON

Bérénice DUBOC

Bérénice DUBOC

3 rue du Cygne 55002 BAR-LE-DUC ೨ 03.29.46.44.55 ☑ bduboc@berthelot-mj.eu

www.berthelot-mj.eu

Madame, Monsieur, Mon Cher Maître,

Suivant Jugement du 10/10/2025, une procedure de Liquidation Judiciaire a été ouverte à l'égard de la SARL H.B.S. sise 1 Rond Point Maréchal de Lattre de Tassigny, et j'ai été désignée aux fonctions de Liquidateur.

En application des dispositions de l'article L.642-19 du Code de commerce, je tente actuellement de trouver un repreneur pour les actifs suivants :

♣ FONDS DE COMMERCE DE TRAVAUX DE MENUISERIE

Adresse: 1 Rond Point Maréchal de Lattre de Tassigny 55100 VERDUN

Activité : Travaux de menuiserie bois et pvc

Effectif: 5

Article L. 1224-1 du Code du travail (applicable en Liquidation Judiciaire): Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.

Article L. 1233-45 du Code du travail (applicable en Liquidation Judiciaire): Le salarié licencié pour motif économique bénéficie d'une priorité de réembauche durant un délai d'un an à compter de la date de rupture de son contrat s'il en fait la demande au cours de ce même délai.

Dans ce cas, l'employeur informe le salarié de tout emploi devenu disponible et compatible avec sa qualification. En outre, l'employeur informe les représentants du personnel des postes disponibles.

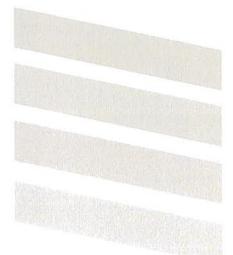
Le salarié ayant acquis une nouvelle qualification bénéficie également de la priorité de réembauche au titre de celle-ci, s'il en informe l'employeur.

Actifs composant le fonds de commerce:

- **Eléments incorporels** : clientèle, achalandage, deux contrats de baux commerciaux,
- Eléments corporels : matériel d'exploitation selon procès-verbal

BAR-LE-DUC
BETTANCOURT-LA-FERRÉE
GRASSE
GRENOBLE
ROANNE
ROMANS-SUR-ISERE
SAVIGNEUX





MANDATAIRES JUDICIAIRES

Geoffroy BERTHELOT Professeur affilié à Sciences Po PARIS

Dominique MASSELON

Bérénice DUBOC

ASSOCIES

d'inventaire (à l'exception des véhicules)

Résultats des trois derniers exercices connus :

- ✓ Chiffre d'affaires au 31/03/2024 : 1 087 264 €
- ✓ Chiffre d'affaires au 31/03/2023: 1 048 080 €
- ✓ Chiffre d'affaires au 31/03/2022 : 1 100 859 €

Ou

ACTIF MOBILIER CORPOREL ISOLES

 Matériel d'exploitation selon procès-verbal (à l'exception des véhicules)

Si vous, ou l'un de vos clients, êtes intéressés par l'acquisition de cet actif, il convient de déposer votre meilleure offre, ferme et définitive, entre mes mains, au plus tard le :

Vendredi 14 novembre 2025 à 17h00

Les pièces du dossier sont consultables sur le site internet de l'Étude www.berthelot-mj.eu, dans l'onglet "Actif" (réf dossier : 66018)

1°) MONTANT DE L'OFFRE€

Bérénice DUBOC

3 rue du Cygne 55002 BAR-LE-DUC ೨ 03.29.46.44.55 ⊠ bduboc@berthelot-mj.eu

<u> www.berthelot-mj.eu</u>

Dont:

Éléments incorporels :

€

Droit au renouvellement du bail, clientèle et achalandage y attachés, nom commercial

Éléments corporeis :

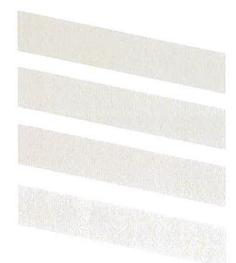
€

Mobilier et matériel d'exploitation en pleine propriété suivant inventaire

- NB 1 : La cession de ces éléments est faite en l'état, aux risques et périls du cessionnaire, et sans autre garantie que celles de leur existence matérielle au jour de la cession.
- NB 2 : S'agissant d'une vente judiciaire, l'offre doit être formulée de manière ferme et définitive, sans condition suspensive de quelque nature que ce soit. Une telle condition serait réputée non écrite.
- NB 3 : Toute offre transmise au Liquidateur revêt un caractère engageant irreversible. Aucune modification de l'offre ne pourra être admise, sauf à ce qu'elle le soit dans un sens favorable à la procédure de Liquidation Judiciaire, et aux intérêts en presence.

BAR-LE-DUC
BETTANCOURT-LA-FERRÉE
GRASSE
GRENOBLE
ROANNE
ROMANS-SUR-ISERE
SAVIGNEUX





2°) Il convient de préciser au profit de qui la cession est sollicitée, à savoir :

. Vous, en tant que personne physique

Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité devra être annexée à l'offre.

OU

. Société "X" représentée par

Les statuts et le cas échéant la répartition actuelle du capital social, un extrait kbis daté de moins de 3 mois, une photocopie recto verso d'une pièce d'identité du dirigeant, devront être joints.

3°) Actes de cession :

Un notaire, dont l'intégralité des frais et honoraires devront être pris en charge par le cessionnaire, sera commis afin de procéder à la rédaction de l'acte de cession et toutes les formalités légales.

4°) Une attestation de financement, ainsi qu'une attestation concernant l'origine des fonds (propres) et d'indépendance devra accompagner votre offre (modèles ci-joint).

Restant à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement que vous jugeriez utile de connaître,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Mon Cher Maître, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIES

Geoffroy BERTHELOT

Professeur affilié à Sciences Po PARIS

Dominique MASSELON

Bérénice DUBOC

Bérénice DUBOC

3 rue du Cygne 55002 BAR-LE-DUC ೨ 03.29.46.44.55 ⊠ bduboc@berthelot-mj.eu

www.berthelot-mj.eu

Bérénice DUBOC

BAR-LE-DUC BETTANCOURT-LA-FERRÉE GRASSE GRENOBLE ROANNE ROMANS-SUR-ISERE SAVIGNEUX